

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

L'index est généré avec les paramètres ci-dessous:

UES :	
Sociétés :	02 - PARAGON ID
Période :	De 07/2023 à 06/2024
Critère d'analyse :	CSP
Effectifs :	De 50 à 250 salariés

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

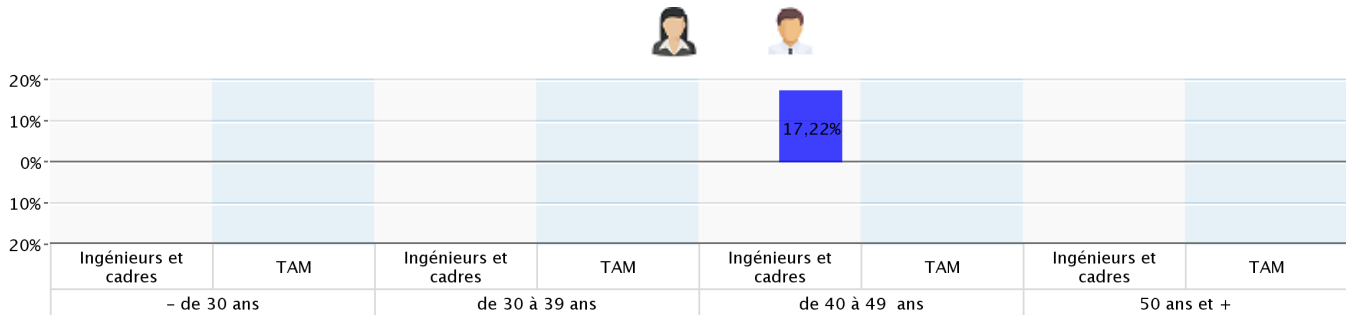


Société : 02 - PARAGON ID  
Période : de 07/2023 à 06/2024  
Effectifs : de 50 à 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## INCALCULABLE



### 1- Ecart de rémunération (40 points)



0

Ecart de rémunération : 14 : 6 Femme , 8 Homme



### 2- Ecarts d'augmentations individuelles (35 points)

■ Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

35

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.



### 3- Ecarts de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés



### 4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



■ Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.

0



### 5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



0

■ Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 1

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Société : 02 - PARAGON ID  
Période : de 07/2023 à 06/2024  
Effectifs : de 50 à 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents :	2 CSP
Seuil de pertinence associé :	5,00%

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=où, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Ingénieurs et cadres	50 ans et +		105 092			1	18	0		0,00%
	de 40 à 49 ans	81 923	105 322	22,22%	17,22%	6	8	1	14	17,22%
	de 30 à 39 ans		61 323				7	0		0,00%
	- de 30 ans					1	1	0		0,00%
TAM	50 ans et +					1		0		0,00%
	de 40 à 49 ans					2	1	0		0,00%
	de 30 à 39 ans					1		0		0,00%
	- de 30 ans					1		0		0,00%
ensemble des salariés		37 810,76	90 385,36	58,17%		48			14	17,22%

Indicateur calculable (1=où, 0=non) :	0
Indicateur d'écart de rémunération (%) :	INCALCULABLE
Note obtenue sur 40 :	0

## Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
<b>ensemble des salariés</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	13	35	69,2%	57,1%	-12,1%	<b>12,1%</b>	<b>1,6</b>

<b>Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :</b>	<b>1</b>	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
<b>Ecart absolu de taux d'augmentation (points de %) :</b>	<b>12,1</b>	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.
<b>Ecart en nombre équivalent de salariés :</b>	<b>1,6</b>	Si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.
<b>Note écart absolu de taux d'augmentation :</b>	<b>0</b>	
<b>Note écart en nombre équivalent de salariés :</b>	<b>35</b>	
<b>Note obtenue sur 35 :</b>	<b>35</b>	

Société : 02 - PARAGON ID  
Période : de 07/2023 à 06/2024  
Effectifs : de 50 à 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Indicateur d'écart de taux de promotions

**Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés**

Société : 02 - PARAGON ID  
Période : de 07/2023 à 06/2024  
Effectifs : de 50 à 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées	
ensemble des salariés	0	0	0,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0	
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption (%) :	INCALCULABLE	Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.
Note obtenue sur 15 :	0	La loi sur les augmentations au retour de congé maternité/adoption n'a pas été appliquée à tous les salariés. Aucun point n'est accordé.

Société : 02 - PARAGON ID  
Période : de 07/2023 à 06/2024  
Effectifs : de 50 à 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	1	9	10	1

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :	1	Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.
Note obtenue sur 10 :	0	